



Dates vacances scolaires dans le privé

Par magetcyr

Bonjour, avec mon épouse nous formons une famille recomposée avec 3 garçons dont nous avons la garde totale. mes 2 garçons fréquentent un établissement privé et celui de mon épouse un lycée public. L'établissement privé a décidé de fixer les vacances de printemps en décalé par rapport aux dates de l'éducation nationale. Je suis en désaccord total avec la mère de mes garçons sur le partage de ces vacances : celle ci veut les partager selon les dates fixées par l'établissement privé, moi selon celles fixées par l'éducation nationale. je tiens à préciser que le JAF a écrit dans son ordonnance d'attribution de garde : " les dates des vacances scolaires sont celles en vigueur dans l'académie dont relève l'établissement scolaire fréquenté par les garçons"

Comment trouver une solution sachant que si nous appliquons les dates de l'établissement privé mes 2 garçons ne seront pas en vacances en même temps que celui de mon épouse alors qu'ils dépendent de la même académie et se considèrent comme frères!

Merci pour votre aide!!!

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50